



**Communiqué 2024-52  
Le 4 décembre 2024**

**Prolongation du délai de délibération (TAT)**

Bonjour à tous,

Nous souhaitons vous informer qu'une correspondance provenant du Tribunal administratif du travail (TAT) nous a été transmise ce matin, laquelle indique que la juge au dossier a été autorisée par la présidente du TAT de prolonger sa période de délibérations. Cette dernière s'étendra désormais jusqu'au **29 janvier 2025**.

Nous savons que le dossier est important, car il déterminera si notre travail est dangereux du fait que nous ne sommes pas armés et que notre accès au CRPQ est limité.

Dès que nous aurons des informations, nous vous les partagerons. Soyez assurés que nous demeurons attentifs à l'évolution de la situation et que nous vous tiendrons informés de tout développement pertinent.

Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Cordialement,

Votre exécutif